

Lors du vote du compte financier unique		
Nombre de membres en exercice	15	
Nombre de membres présents	13	
Nombre de suffrages exprimés	14	
Votes	Contre : /	Pour : 14

**COMMUNE DE VIOLAY**  
**Budget Principal- Délibération**  
**Du 13 février 2024**  
 SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE  
**2023**  
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de la convocation 08.02.2024  
 Séance du 13.02.2024 à 20 heures

**Réf : 2024.02.01**

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Jean-Claude PALAIS, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte financier unique (CFU) 2023 dressé conjointement par le comptable et l'ordonnateur  
 1° Lui **donne acte** de la présentation du compte financier unique (CFU) 2023, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		32 413,18 €
Part affectée à investiss		
Opérations de l'exercice	1 046 134,19 €	1 418 364,91 €
Totaux	1 046 134,19 €	1 450 778,09 €
Résultat de clôture		404 643,90 €

Besoin de financement  
 Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES  
 Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement  
 Excédent total de financement

INVESTISSEMENT	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
737 277,89 €	
	248 458,89 €
648 596,69 €	691 008,81 €
1 385 874,58 €	939 467,70 €
446 406,88 €	

446 406,88 €

40 000,00 €

200 000,00 €

286 406,88 €

ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
737 277,89 €	32 413,18 €
	248 458,89 €
1 694 730,88 €	2 109 373,72 €
2 432 008,77 €	2 390 245,79 €
	-41 762,98 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 042-214203341-20240213-20240201-DE  
 Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 29/02/2024  
 Publication : 29/02/2024  
 Pour l'autorité compétente par délégation



2° **Constate** les identités de valeur avec les écritures du comptables relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, **déclare** que le compte de financier unique (CFU) 2023 dressé n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

4° **Arrête** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

**286 406,88 €** au compte 1068 (recette d'investissement)

**118 237,02 €** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations : PALAIS JC - ESCOFET D - POIRON JP - COLLON C - DENIS C - CHAVEROT G - GIROUD M - PERRIER G - LANGE A - BISSAY D - LAURENT M - MESSAOUDI M -

Excusées : SERRAILLE J. - BLANCHARD V.

Violay, le 15 février 2024

LANGE Audrey, Secrétaire de séance,

1

Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte financier et de l'affectation des résultats),  
 PALAIS Jean-Claude, 1er adjoint,



1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.  
 2) En fonction des données communiquées par le comptable